

## Assemblée générale du CSLG DECIZE Du 16 décembre 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'assemblée générale est effectuée par visio-conférence.

Les adhérents présents sont :

- |  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| - MICHAUD Emmanuel (président)                   | - LEBON Vincent (secrétaire générale) |
| - PAILLOT Aurélien (volontaire trésorier)        | - MIRA Mathieu (secrétaire adjoint)   |
| - BONELLO Josiane (volontaire trésorier adjoint) | - CHATAZ Laurent (membre de droit)    |
| - FRACHOT Dominique                              | - LARTIGUE Julie                      |
| - REVENU Jean-François                           | - LEFEBVRE David                      |
| - ERDEM Axelle                                   | - WAERZECHA Wladimir                  |
| - TRIPLET Thomas                                 | - CHILLI Mariannick                   |
| - MARQUET Jean Michel                            | - LAMALLE Dominique                   |
| - LAMALLE Frédérique                             | - COMPAN Loïc                         |

Mr René LACAILLE (président de la Ligue) est présent en tant qu'invité.

Mrs MONNERY François, et TISSIER Jacky ainsi que madame BONNEREAU Evelyne sont excusés de leur absence.

La réunion débute à 18h10.

Le président remercie les personnes présentes.

Certaines propositions ont été envoyées dans le courrier d'invitation à l'assemblée générale.

Les votes seront pris en compte en plus de ceux des adhérents présents.

### 1) Approbation du PV de l'assemblée générale du 14 octobre 2019.

Le PV de l'assemblée générale du 14/10/2019 est approuvé.

Les résultats du vote sont les suivants : 24 pour /0 contre /0 abstention.

### 2) Modification de l'article 4 du règlement intérieur.

Suite à un questionnement par plusieurs personnes extérieur au club sur le fait de pratiquer une activité en étant adhérent à un autre CSLG de la FCD, il est proposé de changer l'article 4 du règlement intérieur de la manière suivante :

#### **« Article 4 - membres adhérents participant à des activités relevant de plusieurs clubs**

Tout titulaire d'une licence fédérale, en cours de validité au titre d'un club de la défense, peut participer aux activités d'un autre club FCD. Néanmoins, celui-ci est tributaire des conditions d'accès au site militaire. Il doit s'acquitter de la participation financière inhérente à l'activité pratiquée ou aux activités pratiquées. Les modalités de participation des adhérents à des activités relevant de plusieurs clubs sont définies par une convention passée entre les clubs concernés. ».

Cette modification a pour but de ne pas faire payer la cotisation annuelle de 30€ à un adhérent déjà licencié FCD.

La proposition est soumise au vote.

Les résultats sont les suivants : **24 pour/ 0 contre/ 0 abstentions.**

La proposition de modifications de l'article 4 du règlement intérieur est approuvée.

#### **3) Rapport d'activité de la saison 2019-2020.**

La saison 2019-2020 a été marquée par de nombreuses démarches.

Le rapport d'activité est présenté à l'assemblée :

- Exclusion d'un adhérent (Mr AL CHAAR Suite à une altercation avec la femme d'un gendarme)
- Pose de caméra dans les salles cardio et la mezzanine.
- Installation d'un sèche main dans les toilettes féminines du gymnase.
- Formation zumba en Espagne pour l'animatrice zumba (Julie LARTIGUE)
- Formation moniteur de remise en forme par la musculation À Bourges pour le responsable musculation (Jean-Michel MARQUET).
- Récupération de matériel saisi (vélos, rameurs).
- Confinement en mars et octobre 2020. Fermeture de l'accès au gymnase
- Achat du logiciel CASICO et formation des volontaires pour la trésorerie (PAILLOT Aurélien et BONELLO Josiane)
- Mise en place des assurances multirisques.
- Mise en place du paiement par internet via HELLO ASSO et d'une caisse pour les paiements en liquide.
- Demande de subvention auprès de la FCD (6000€ accordée) et ANS (900€ accordée pour la création de l'activité secourisme).
- Fin de l'activité krav maga suite à la mutation du responsable d'activité.
- Primes COVID allouées à la femme de ménage (200€).

#### **4) Rapport Administratif pour la saison 2020-2021.**

Le bilan des inscriptions pour la saison 2020-2021 est présenté.

La saison 2020-2021 a vu la création de 3 nouvelles activités (Airsoft, Jardinage et Secourisme) et la fermeture de l'activité Krav-maga.

Le club compte 214 inscriptions, dont 115 civils extérieurs, et 99 militaires et familles. On remarque une baisse de 86 adhérents par rapport à la saison précédente, cela peut être dû à la crise sanitaire du COVID19.

Le détail des inscriptions par activité :

- badminton -> 50 adhérents
- musculation -> 162 adhérents
- moto -> 16 adhérents
- airsoft -> 18 adhérents
- artisanat -> 3 adhérents
- jardinage -> 9 familles d'adhérents
- secourisme -> 7 adhérents
- zumba -> 46 adhérents
- Tir -> 9 adhérents

## 5) Rapport financier pour la saison 2019-2020.

En l'absence du trésorier officiel du club (Mr BILLON Yan) durant la saison 2019-2020, Le bilan financier a été effectué et est présenté par le gendarme PAILLOT Aurélien, qui est volontaire pour reprendre le poste de trésorier au sein du club.

Le compte de résultat 2019-2020 ([annexe 1](#)), le bilan comptable 2019-2020 ([annexe 2](#)) et le budget prévisionnel pour la saison 2020 2021 ([annexe 3](#)) sont présentés à l'assemblée.

## 6) Montant de la cotisation annuelle

Actuellement fixé à 30€, le comité directeur ne souhaite pas augmenter le tarif de la cotisation annuelle au regard des contraintes de l'année 2020.

Il est proposé aux adhérents de rester sur le même tarif.

Il en ressort : 23 pour /0 contre /1 abstention.

Le tarif de la cotisation annuelle pour la saison 2020-2021 est approuvé à 30€.

## 7) Election des membres du comité directeur pour le mandat 2020-2024

Une liste des membres du comité directeur est proposée à l'assemblée :

- ATTOUMANE DAYA Elzam -> Responsable Badminton
- BILLON Karine -> Membre sortant
- BILLON Yan -> Membre sortant
- BONELLO Josiane -> Membre entrant
- CHATAZ Laurent -> Membre de droit
- COMPAN Loïc -> Membre entrant
- LAMALLE Dominique -> Membre sortant
- LAMALLE Frédérique -> Responsable Artisanat
- LARTIGUE Julie -> Responsable Zumba
- LEBON Vincent -> Secrétaire général
- LEFEBVRE David -> Membre entrant
- MARQUET Jean-Michel -> Responsable Musculation
- MICHAUD Emmanuel -> Président
- MICHAUD Katia -> Membre entrant
- MIRA Mathieu -> Secrétaire adjoint

- MONNERY François -> Vice-Président
- PAILLOT Aurélien -> Membre entrant
- REVENU Jean-François -> Membre du CD
- ROGE Charles -> Responsable Force athlétique
- TISSIER Jacky -> Membre du CD
- TRIPLET Thomas -> Responsable Tir et Airsoft
- WARZECHA Wladimir -> Responsable Secourisme

La proposition est soumise aux votes.

Il en ressort les résultats suivants : 24 pour / 0 contre /0 abstentions.

On note la sortie du comité directeur pour Mr BILLON Yan, Mme BILLON Karine et le gendarme LAMALLE Dominique.

Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue aux membres entrant dans le comité directeur, Mme BONELLO Josiane, Mme MICHAUD Katia, Mr LEFEBVRE David ainsi qu'aux gendarmes COMPAN Loïc et PAILLOT Aurélien.

Le comité directeur est donc actualisé.

La liste du comité directeur pour le mandat 2020-2024 est donc présentée à l'assemblée (Annexe 4).

## 8) Questions et Prises de parole.

Mr David LEFEBVRE prend la parole. Il souhaite tout d'abord se présenter.

Etant secrétaire du club de Airsoft MK23 de La Machine, il est très satisfait du partenariat de nos deux clubs autour de l'activité AIRSOFT.

Il nous fait part de la demande de subvention obtenue auprès de la mairie de LA MACHINE à hauteur de 1150€ afin d'acheter des filets de retenus pour sécuriser le terrain de jeu du AIRSOFT.

Il souhaiterait que le CSLG puisse financer le restant des filets de retenus manquants.

➔ Le cslg est prêt à investir dans l'activité AIRSOFT, pour cela nous attendons les devis du responsable d'activité. Des demandes de subventions peuvent également être réalisées.

Jean Michel MARQUET informe l'Assemblée qu'il est maintenant titulaire du monitorat de remise en forme par la musculation. Il souhaite, dès que les conditions sanitaires le permettront, effectuer des cours aux adhérents au sein du club.

De plus, celui-ci devrait ouvrir sa « start up » dans la nutrition sportive. Il souhaiterait proposer des tarifs avantageux pour les adhérents aux CSLG.

➔ En ce qui concerne les cours pour les adhérents musculation, ce dernier pourra entraîner les adhérents dès que les conditions le permettront et avec accord du commandant de caserne.

Pour les tarifs avantageux. Cela est tout à fait envisageable. Mr MARQUET nous présentera son projet. Il pourra éventuellement faire de la publicité en affichant son activité sur le tableau du gymnase.

Enfin, Mr LACAILLE René prend la parole afin de partager son enthousiasme pour notre club. Quelques petits détails restent à corriger mais beaucoup à été fait au cours de cette saison.

L'assemblée générale du CSLG DECIZE est clôturée à 19h20.

Le président,

*M. CAHAUD*

Le secrétaire,

